

Monsieur Olivier HAUTIN
23 lieu dit Le Grand Boissay
28310 Toury

Madame Hautin Annic
8 rue de boissay
28310 Toury

Monsieur Thierry BOUFFORT
Commissaire Enqueteur
MAIRIE DE JANVILLE
15 place Martroi
28310 JANVILLE

Par mail pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Et remise en main propre

JANVILLE, le 23 octobre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En ma qualité d'exploitant agricole à titre individuel, sur les Communes de JANVILLE, POINVILLE, LE PUISET, OUTARVILLE, TOURY je prends votre contact dans le cadre de l'enquête publique diligentée pour le projet de déviation de JANVILLE-LE PUISET.TOURY-POINVILLE

Le projet consiste notamment à créer une déviation dont les caractéristiques sont les suivantes :

Pour le premier contournement de la Commune de TOURY par le sud, il sera créé au sud de la Commune de POINVILLE la déviation dite du « Petit Boissay », qui comprend la création d'une nouvelle voie d'environ 1 500 mètres de long, entre la RD2020 et la RD927, et qui inclut l'aménagement d'un giratoire.

Or, la création de cet axe viendra couper deux îlots de parcelles que j'exploite dont une en diagonale la rendant inexploitable,

Les parcelles étant irriguées, des canalisations y sont enterrées, et ce depuis 1990.

En outre, je jouis d'un forage d'irrigation se trouvant sur la parcelle numérotée sur le plan ci-joint 133. Je ne pourrai donc plus y accéder pour irriguer les surfaces exploitées au-dessus de la nouvelle déviation.

Un bassin de stockage et d'infiltration est également prévu entre les deux giratoires, empiétant d'autant plus les parcelles que j'exploite au nord de la déviation, créant des difficultés supplémentaires pour exploiter la parcelle. Ce bassin doit être remplacé par un fossé le long de la future déviation

Enfin, je vous précise que sur une des parcelles dont j'ai la jouissance, appartenant aux Consorts GUILLEMARD, se trouvent des aires de stockage de betteraves, qui deviendront inutilisables de fait de ce nouvel axe.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire a émis un avis en recommandant notamment de :

« Préciser les différentes procédures et mesures prévues pour limiter les impacts du projet sur les services écosystémiques rendus par les espaces agricoles,

D'évaluer les cheminements ou les dessertes agricoles rétablis, en fonction des besoins des exploitations impactées,

Préciser l'impact résiduel significatif sur les exploitations agricoles concernées après mise en œuvre de mesure d'évitement, de réduction ou de compensation. »

J'estime que la déviation prévue me causera de multiples préjudices quant à l'accès à mes parcelles, au maintien de l'irrigation et l'accès des aires de stockage pour la culture de betteraves.

Je vous remercie de prendre en compte mes observations et modifier dès lors le tracé de cette déviation.

Je suis bien évidemment à votre disposition, en sachant que la propriétaire, à savoir Madame HAUTIN Annic et moi-même, sommes favorables à la mise en place d'une procédure de remembrement dans le cadre d'un aménagement foncier entre la commune de Poinville et Toury , Ce remembrement doit être le plus large possible, et comprendre une zone entre la voie ferrée Toury-Janville, la D2020 , et la D109(De Janville à Poinville jusqu'à la D2020)

Je précise que des réserves foncières existent et devront être utilisées,

Je vous joint les parcelles dont je suis propriétaire ,ZA58, ZA118, AH42. Et les parcelles de Madame Hautin Annic ZA111, ZA116 et ZA119.

Veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Madame Hautin Annic



Olivier HAUTIN

